

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 153

présenté par

M. Breton, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Dalloz, M. Therry et
M. de la Verpillière

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le mot : « doit » et, après le mot : « et », sont insérés les mots : « a le droit »

les mots :

« les mots : « a la possibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.